

## SES

### CHAPITRE 8 – Quels sont les processus qui contribuent à la déviance ?

#### Dossier 1 p. 148 : La déviance, une réalité sociale variable selon les groupes et les sociétés ?

#### Doc 2 p. 148 : Des normes sociales qui s'imposent aux individus

Quand je m'acquitte de ma tâche de frère, d'époux ou de citoyen, quand j'exécute les engagements que j'ai contractés, je remplis des devoirs qui sont définis, en dehors de moi et de mes actes, dans le droit et dans les mœurs. Alors même qu'ils sont d'accord avec mes sentiments propres et que j'en sens intérieurement la réalité, celle-ci ne laisse pas d'être objective ; car ce n'est pas moi qui les ai faits, mais je les ai reçus par l'éducation. [...]

Non seulement ces types de conduite ou de pensée sont extérieurs à l'individu mais ils sont doués d'une puissance impérative et coercitive en vertu de laquelle ils s'imposent à lui, qu'il le veuille ou non. Sans doute, quand je m'y conforme de mon plein gré, cette coercition ne se fait pas où se fait peu sentir, étant inutile. Mais elle n'en est pas moins un caractère intrinsèque de ces faits, et la preuve, c'est qu'elle s'affirme dès que je tente de résister. Si j'essaye de violer les règles du droit, elles réagissent contre moi de manière à empêcher mon acte. [...] Si je ne me soumetts pas aux conventions du monde, si, en m'habillant, je ne tiens aucun compte des usages suivis dans mon pays et dans ma classe, le rire que je provoque,

l'éloignement où l'on me tient, produisent, quoique d'une manière plus atténuée les mêmes effets qu'une peine proprement dite.

**Émile Durkheim, *Les Règles de la méthode sociologique*, © Presses  
Universitaires de France Humensis, 2013 (1<sup>re</sup> édition 1894)**

### **Doc 3 p. 149 : Normes et déviances au cours du temps**

Au XI<sup>e</sup> siècle, un doge vénitien épousa une princesse grecque. Dans les milieux byzantins auxquels elle appartenait on se servait, de toute évidence, de fourchettes. Nous apprenons en effet que la princesse portait sa nourriture à la bouche « au moyen de petites fourches en or et à deux dents ». Ce fait provoqua à Venise un éclat sans précédent : « Cette nouveauté passa pour une marque de raffinement si outrée, que la dogaresse fut sévèrement objurguée<sup>1</sup> par les ecclésiastiques, qui attirèrent sur elles le courroux divin. Peu après, elle était atteinte d'une maladie repoussante et saint Bonaventure n'hésita pas à déclarer que c'était un châtement de Dieu. » [...]

À partir du XVI<sup>e</sup> siècle, la fourchette s'implanta, venant d'Italie, d'abord en France, puis en Angleterre et en Allemagne, au moins dans les couches sociales supérieures : au début, elle servait à prendre les mets dans le plat commun. Henry III en importa l'usage en France, probablement de Venise. On se moquait de ses courtisans et de leur manière « affectée » de se tenir à table. Il est fort probable qu'au début, ils étaient peu habitués à ce nouvel instrument. Les gens racontaient en effet que la moitié de la nourriture tombait de la fourchette « entre le plat et la bouche ». [...] L'accueil que cette société fit à la « nouveauté » met en évidence un autre fait : des hommes qui mangeaient comme les hommes au Moyen Âge, qui prenaient la viande dans le même plat avec les doigts, qui buvaient le vin dans la même coupe, qui lampaient<sup>2</sup> la soupe dans le même bol ou dans la même assiette [...] entretenaient entre eux des rapports différents des nôtres.

**Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs*, coll. Pocket Agora, Pocket, 2003 (1<sup>re</sup>**

**édition 1939)**

1. Blâmer, désapprouver fortement en vue d'empêcher une action.
2. Boire avidement, à grandes gorgées ou d'un seul trait.

**Doc 4 p. 149 : Un rapport aux normes sociales variable selon l'âge et le diplôme**

	<b>Pourcentage des individus qui acceptent plus ou moins l'homosexualité</b>	<b>Pourcentage des individus qui rejettent totalement la consommation de drogues douces</b>
<b>ENSEMBLE</b>	<b>62</b>	<b>63</b>
<b>ÂGE</b>		
18-29 ans	74	43
30-44 ans	68	56
45-59 ans	63	64
60 ans et plus	51	75
<b>DIPLÔME</b>		
Brevet ou moins	48	75
CAP, BEP	57	69
Bac	71	56
Post-bac	78	47

**Pierre Bréchon, Frédéric Gonthier, Sandrine Astor (dir.), *La France des valeurs.***

***Quarante ans d'évolutions*, Presses universitaires de Grenoble, 2019**

Note : Données issues d'une enquête portant sur les opinions et attitudes des Français réalisée en 2018 (échantillon représentatif de 2 591 individus).

## **Dossier 2 p. 150 : Comment les différentes formes de contrôle social agissent-elles sur les comportements déviants ?**

### **Doc 2 p. 150 : Un contrôle social en mutation au sein des familles**

De 1804 au décret-loi de 1935, le droit de correction paternelle permet au père qui s'estimerait outragé d'obtenir du juge l'enfermement de ses enfants, sans devoir en justifier les motifs. Jusqu'à la fin du xx<sup>e</sup> siècle, l'autorité paternelle implique ainsi la possibilité de correction judiciaire, ou de correction directe par les châtiments corporels. Pour autant, le droit de correction paternelle subit une érosion presque continue [...].

Autour de 1900, la « correction paternelle » tombe progressivement en désuétude. Le décret-loi de 1935 qui l'abolit entérine donc une situation de fait. Désormais on n'incarcère plus les enfants, on les place dans une institution éducative ou charitable ou chez un particulier agréé. [...] La loi du 4 juin 1970 substitue l'autorité parentale à la puissance paternelle et confie le sort du mineur récalcitrant au juge. L'État achève ainsi de dessaisir le père de famille de ses anciennes prérogatives. [...] Dans ce contexte, les professionnels des « affaires familiales » – juge aux affaires matrimoniales (1975), juge aux affaires familiales (1993) et travailleurs sociaux – voient leur domaine de compétence et d'intervention s'élargir. Ce rôle croissant de l'État et le contrôle social qu'il exerce sur les familles à travers l'action sociale suscitent la critique des spécialistes.

**Anne-Claude Ambroise-Rendu, « Autorité paternelle (xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle) »,**

***Dictionnaire du fouet et de la fessée. Corriger et punir*, © Presses**

**Universitaires de France Humensis, Hors collection, 2022**

### **Doc 3 p. 151 : Un contrôle social différencié au sein des sociétés**

Deux sociologues de la première école de Chicago, William Thomas et Florian Znaniecki, développent dans *Le Paysan polonais* (1910) [une étude] à partir de correspondances entre des immigrants venus de Pologne aux États-Unis et leurs familles restées au pays. Ils expliquent qu'une propension de ces derniers à adopter des conduites déviantes, non seulement à partir de leurs conditions de vie difficiles dans des quartiers pauvres, mais aussi et surtout à partir des contradictions qui se font jour entre la culture communautaire de leur région rurale d'origine et l'individualisme de la culture étatsunienne dominante. [...]

Dans *Delinquent Boys* publié en 1955, [Albert Cohen] propose une analyse novatrice de la sous-culture des gangs de jeunes hommes d'origine populaire. [...] Ces jeunes partagent une expérience que Cohen qualifie d'« anéantissement de statut » pour désigner la frustration résultant de leur situation et des opportunités promises par la société dans laquelle ils s'inscrivent mais qui leur sont de fait inaccessibles. Ceux-ci peuvent en réaction s'inscrire dans des collectifs, lesdits gangs, où ils vont cultiver leurs propres valeurs et normes. Leur respect va alors leur permettre d'acquérir dans ce monde des gangs un statut qui leur est dénié à l'extérieur. Cette approche va en particulier permettre d'expliquer toute une série de comportements étiquetés comme déviantes tout en étant apparemment dépourvus de dimension utilitaire.

**Benjamin Chevalier, Igor Martinache, *Déviances et Contrôle social*, Thèmes &**

**Débats sociologie, Bréal, 2017**

## Doc 4 p. 151 : Un contrôle social différencié selon le genre

En France, il y a dans les prisons 3,8 %<sup>1</sup> de femmes. Comment expliquer un chiffre si bas ? [...] Vers 1850, il y avait 20 % de femmes dans les prisons et même 33 % à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Avant la Révolution, la prison était en fait réservée aux femmes et aux enfants, les hommes étaient envoyés aux galères. Quand la prison se généralise, le taux de féminité diminue. Cela s'explique aussi par la disparition ou la dépénalisation de délits pour lesquels la part des femmes était importante. C'est le cas, en 1832, du délit dit de fagot sur le domaine public, ou vol de bois. Même chose avec la dépénalisation de l'avortement ou des chèques sans provision. [...]

Aujourd'hui, la déviance des femmes est en fait prise en charge par d'autres institutions, la psychiatrie, le droit familial, la protection sociale, dont celle de la mère et de l'enfant, qui protègent les femmes mais les stigmatisent et les surveillent de près. [...] J'ai travaillé sur la délinquance des jeunes filles et il apparaît que, pour certaines ayant commis un ou des délits, le juge a ouvert un dossier d'assistance éducative de « mineures en danger » et non un dossier au pénal. De la même façon, les juges des enfants ont un discours quasi sociologique sur la délinquance juvénile et dès qu'on les interroge sur les filles, ils cherchent des causes familiales et psychologiques. Les causes sociales, invoquées pour les garçons (la société de consommation, la violence, la situation des banlieues) disparaissent.

**Dominique Simonnot, « Interview de Coline Cardi “La déviance féminine est prise en charge en amont” », *Libération*, 3 novembre 2006**

1. Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette proportion s'élevait à 3,7 % d'après le ministère de la Justice.

## **Dossier 3 p. 152 : Comment certains individus deviennent-ils déviants ?**

### **Doc 1 p. 152 : Un processus d'étiquetage à l'origine de la déviance**

[La déviance] est créée par la société. Je ne veux pas dire par là, selon le sens habituellement donné à cette formule, que les causes de la déviance se trouveraient dans la situation sociale du déviant où dans les « facteurs sociaux » qui sont à l'origine de cette action. Ce que je veux dire, c'est que les groupes sociaux créent la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants. De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application, par les autres, de normes et de sanctions à un « transgresseur ». Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette. [...] Le processus de désignation n'est pas infallible : des individus peuvent être désignés comme déviants alors qu'en fait ils n'ont transgressé aucune norme. [...]

Qu'y a-t-il de commun à tous ceux qui sont rangés sous l'étiquette de déviant ? Ils partagent au moins cette qualification ainsi que l'expérience d'être étiquetés comme « étranger au groupe ». Cette identité fondamentale sera le point de départ de mon analyse : je considérerais la déviance comme le produit d'une transaction effectuée entre un groupe social et un individu qui, aux yeux du groupe a transgressé une norme.

**Howard Saul Becker, *Outsiders, Études de sociologie de la déviance*, Éditions  
Métailié, 2024 [première édition 1963]**

## **Zoom 2 p. 152 : Le rôle des « entrepreneurs de morale » dans le processus de la déviance**

Plutôt que de s'intéresser aux individus qui transgressent les normes, H. S. Becker privilégie l'étude des « **entrepreneurs de morale** », soit les **groupes sociaux** qui établissent les normes et ceux qui les font appliquer (les professionnels de la justice et de la police).

Parmi ceux qui élaborent les normes, on trouve des associations, des groupes religieux, des partis, des syndicats ou des médias, prenant appui sur des experts, comme des juristes ou des psychiatres... Souvent convaincus de la **légitimité morale** de leur « mission », ils se mobilisent au sein de véritables « croisades morales » pour imposer leur vision du monde, ce qui implique généralement de s'opposer et de délégitimer les autres normes existantes.

Aussi ces « entrepreneurs de morale » occupent la plupart du temps une **position dominante dans l'espace social** (en termes de pouvoir économique ou symbolique), ce qui leur permet de participer activement à l'**élaboration des lois** pour imposer durablement leur vision du monde. H. S. Becker prend l'exemple du mouvement antialcoolique américain au XIX<sup>e</sup> siècle ayant abouti à la prohibition, en citant l'action de la *Ligue antialcoolique des femmes chrétiennes*.

## **Doc 4 p. 153 : Le surpoids, source de stigmatisation ?**

*Dans son ouvrage *Stigmate* (1963), le sociologue américain E. Goffman étudie comment certains attributs dévalorisants, qu'ils soient corporels ou non (handicap, alcoolisme, homosexualité...) modifient profondément les interactions sociales entre « normaux » et « stigmatisés ».*

Goffman a théorisé le phénomène de stigmatisation. Il le décrit comme un processus de discréditation et d'exclusion selon lequel, dans le cadre d'interactions sociales, un individu considéré comme anormal se voit attribuer l'étiquette de déviant par d'autres, supposés normaux. Cette étiquette devient alors la seule caractéristique mobilisée pour identifier l'individu, et devient un stigmate, faisant passer ses autres qualités sociales au second plan. Une fois ce label attribué, il justifie une série de discriminations sociales et de mesures d'exclusion plus ou moins sévères. [...]

[De son côté] le sujet stigmatisé peut adopter diverses attitudes allant de la dénégalation de soi ou désamour, à la mise en place de stratégies adaptatives, ou d'affirmation identitaire.

**Laurence Tibère, Anne Dupuy, Jean-Pierre Poulain, « Obésité et image du corps : quelles attitudes face au regard de l'Autre ? », *Corps* 2019/1 (N° 17), Éditions CNRS, 2019**

**Dossier 4 p. 154 : Pourquoi la délinquance est-elle difficile à mesurer ?**

**Doc 4 p. 155 : Personnes déclarant avoir été victimes de vol ou d'agression (en %)**

Atteinte	Nombre de victimes (en milliers)	Part de femmes parmi les victimes	Proportion de victimes parmi les personnes âgées de	
			18 à 24 ans	65 à 74 ans
Violences physiques <sup>1</sup>	498	48	3,0	0,2
Violences sexuelles physiques	247	88	2,6	0,3
Violences conjugales <sup>1</sup>	422	76	3,1	0,1
Harcèlement moral	1 493	63	6,2	0,9
Menaces	883	42	2,9	0,6
Discriminations	1 056	54	4,6	0,5
Vols ou tentatives de vol avec violence ou menace	254	42	1,7	0,2

Vols ou tentatives de vol sans violence ni menace	759	56	3,3	1,0
Débites frauduleux	1 989	54	5,1	4,2

1. N'intègrent ni les violences commises dans le cadre d'un vol, ni les violences sexuelles.

2. Les proportions de victimes par tranche d'âge sont calculées parmi les femmes.

Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 18 à 74 ans vivant dans un logement ordinaire.

**D'après « Enquête Vécu et ressenti en matière de sécurité (VRS) », SSMSI, 2022.**

## Le chapitre autrement p. 156

### Doc 1 p. 156 : La construction du « harcèlement » comme problème public

Avant d'être identifié, le harcèlement était considéré comme une forme désagréable d'apprentissage de la vie en société, des conflits entre élèves au cours desquels les adultes n'avaient pas à intervenir. Il y a plein de romans et de films sur l'enfance, comme *La Guerre des boutons*, qui parlent du harcèlement sans le nommer. Cette notion apparaît à la suite des travaux de chercheurs en psychologie scandinaves et anglais dans les années 1970. La première étape a consisté à poser une définition [...].

Une chercheuse en sciences de l'éducation, Claire de Saint Martin, a réalisé une analyse terminologique qui témoigne des évolutions dans la conception de ces violences répétées entre élèves. Elle explique qu'on est passé progressivement du terme « incivilité » dans les années 1990, à celui de « microviolences » dans la décennie suivante, pour parvenir au terme actuel de « harcèlement scolaire ». [...]. Il y a un tournant dans les années 2010, dû à la médiatisation de cas sévères qui ont pu conduire jusqu'au suicide. Des experts et des chercheurs se mobilisent. En 2011 se tiennent les Assises nationales sur le harcèlement à l'école. À l'issue de ces assises sera publié un rapport fondamental, intitulé « Refuser l'oppression quotidienne. La prévention du harcèlement à l'école ». L'OMS publie des données chiffrées dès les années 1990 au niveau international [...]. Ces dernières années, [des politiques publiques] ont tenté de rattraper leur retard, avec la loi de mars 2022 notamment, qui qualifie désormais le harcèlement scolaire de délit, et le plan

interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école et le cyberharcèlement, lancé en septembre 2023.

**Marion Rousset, « Harcèlement scolaire : “On a longtemps estimé que cette violence était un rite de passage” », *Télérama*, novembre 2024**

## Doc 3 p. 157 : Des enquêtes pour mesurer le harcèlement scolaire

Lycéens se déclarant avoir été victimes d'au moins une forme de violence dans le cadre scolaire (en %) (parmi les faits plus fréquemment déclarés).

		Sexe		Type d'établissement	
		Filles	Garçons	LP	LGT
<b>Atteintes psychologiques</b>	<b>Ostracisme</b>	44,2	24,8	32,8	35,6
	<b>Surnom désagréable</b>	28,2	26,6	32,6	24,9
	<b>Insulte</b>	25,2	19,7	29,7	20,3
	<b>Bousculade</b>	8,7	7,6	13,2	6,6
	<b>Cible de lancers d'objets</b>	5,1	6,1	9,1	4,5
	<b>Coup</b>	3,9	4,2	8,4	2,8
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>Vol de fournitures scolaires</b>	37,0	38,3	41,0	35,5

	<b>Vol d'objets personnels</b>	12,9	14,5	20,3	11,7
--	--------------------------------	------	------	------	------

Note : LP : Lycée Professionnel, LGT : Lycée d'enseignement général et technologique

Champ : élèves des lycées publics et privés sous contrat en France.

**Source : DEPP, enquêtes nationales de climat scolaire et de victimation auprès des lycéens en 2014-2015, 2017-2018 et 2022-2023.**

## **Doc 5 p. 157 : Harcèlement à l'école et climat scolaire**

Plusieurs pistes sont avancées pour lutter contre le harcèlement scolaire. Le scénario « tout-répressif », brandi par certains hommes politiques, très populaire dans l'opinion, ne semble pas la meilleure option. En effet, des recherches récentes montrent que l'inflation punitive accélère l'affiliation des élèves à des groupes déviants et la construction sexiste de la virilité, tout en diminuant le sentiment d'appartenance à l'école. [...] La piste la plus féconde reste celle d'une approche systémique par le climat scolaire. Nombre de recherches empiriques ont montré l'importance d'un climat positif dans l'acquisition des savoir-être et savoir-faire utiles à une vie d'adulte épanouie. [...]

Il serait toutefois illusoire de croire que tout se règle à l'échelon local. En effet, l'amélioration du climat scolaire est aussi une question de contexte. Or, le contexte hexagonal, plus que d'autres encore, comprend de nombreux écueils [...] L'instabilité des équipes, notamment dans les zones sensibles, et le recours croissant à des contractuels – précaires et pas ou peu formés – constituent un autre obstacle majeur à l'amélioration du climat scolaire.

**É. Debarbieux, J. Cohen, R. Del Rey Alamillo, « Harcèlement scolaire, quoi faire ? », *Sciences Humaines*, n° 351, septembre 2022**

## Doc 6 p. 157 : L'ijime, ou harcèlement scolaire à la japonaise

Au Japon [...], le phénomène inquiétant de l'*ijime*, qui désigne la cohésion d'un groupe autour du harcèlement d'un individu, en particulier en milieu scolaire [...] a la vie dure et ce malgré les campagnes successives menées par les autorités. [...] Mais l'*ijime* n'est qu'une des nombreuses dérives d'un système éducatif basé sur le culte de la performance et de l'efficacité. Des maladies comme le *gakurekibyō* (« maladie du diplôme »), associé au *karoshi*, un phénomène d'arrêt cardiaque dû à une trop grande charge de travail, sont fréquemment diagnostiquées. [...]

Malgré les interventions en classe, les campagnes successives et les moyens déployés, cet absolu fléau reste traité du côté de la prise en charge des victimes et non pas sérieusement, ou pas suffisamment, du côté des moyens qu'il faudrait mettre en place pour l'éviter. Encore, des élèves, partout dans le monde, au Japon où les codes de la scolarité et du travail sont extrêmement spécifiques mais également aux États-Unis et en France, sont attaqués du fait de leur apparente faiblesse et/ou différence. Plus que des campagnes contre le harcèlement, c'est probablement des campagnes contre le sexisme, le racisme, l'homophobie, la transphobie qui devraient être activement menées.

**Lucile Bellan, « Life », 20 reasons why, Slate, 2018**

## Réviser le chapitre p. 158 : Quels sont les processus qui contribuent à la déviance ?

### 1. La déviance, une réalité sociale variable selon les groupes et les sociétés ?

Toute société est structurée par des règles que les sociologues appellent des **normes sociales**. Celles-ci sont très diverses et concernent l'ensemble des aspects de la vie sociale, des activités les plus banales (comme se nourrir, dormir, s'habiller, etc.) à celles effectuées dans des domaines qui semblent plus codifiés, comme l'univers professionnel ou politique.

On distingue deux catégories de normes sociales : les usages et traditions (ou normes informelles) et les règles formelles parce qu'écrites (dans des règlements, des codes et dans la loi...). On parle alors de **normes juridiques**. Par exemple, la façon de s'habiller est une norme sociale informelle ; mais lorsqu'une entreprise ou une école impose un uniforme, l'habit devient alors une norme juridique. Un comportement **déviant** correspond à la transgression d'une norme sociale, qu'elle soit informelle ou **juridique**.

Les normes sociales sont souvent si profondément intériorisées que les individus n'ont plus conscience de les respecter. On peut penser à tous les usages qui codifient les façons de manger et les règles de politesse (ex. : ne pas faire de bruit en mangeant, ne se servir que de ses propres couverts...). Pourtant, ces normes sociales n'ont pas toujours existé. Les façons de manger étaient très différentes au Moyen Âge et nombre d'entre elles susciteraient honte et dégoût aujourd'hui.

Les normes sociales diffèrent donc selon les époques, mais aussi selon les sociétés. Par exemple, les usages vestimentaires (et notamment ceux liés au genre) sont très différents selon les cultures. Par exemple dans les sociétés occidentales, le port de la jupe a été associé progressivement quasi exclusivement au vestiaire féminin. Mais dans d'autres régions du monde, ce même habit est indifférencié selon le genre (on peut penser au sari asiatique).

Enfin au sein d'une même société, les normes sociales (et donc les comportements qui sont considérés comme déviants) peuvent varier selon les groupes sociaux, par exemple selon l'âge ou le milieu social.

## **2. Comment les différentes formes de contrôle social agissent-elles sur les comportements déviants ?**

Le **contrôle social** correspond à l'ensemble des mécanismes par lesquels les comportements des individus vont se conformer aux normes sociales et qui réduisent donc toute forme de **déviance**. Le **contrôle social** prend des formes différentes : il est **informel** lorsque la norme transgressée est un usage ou une tradition. Il est alors mis en œuvre par des groupes sociaux tels la famille, les pairs ou le voisinage...

Lorsque la norme non respectée est juridique, le contrôle social est exercé par des institutions dont c'est le rôle comme la police ou la justice : on parle alors de **contrôle social formel**. Enfin, une majorité de normes est respectée par **autocontrôle**, parce que les individus les ont intériorisées lors du processus de **socialisation**.

Au cours du temps, le **contrôle social formel**, mis en œuvre par les institutions, a pris progressivement une place croissante. Par exemple au sein des familles, la

conformité aux normes sociales a longtemps été exclusivement assurée par le père (la « puissance paternelle ») avec quasiment aucune intervention des pouvoirs publics, excepté pour renforcer son autorité. Aujourd'hui, l'autorité parentale est fortement encadrée par les instances de contrôle social formel comme la police et la justice.

On peut aussi noter que le **contrôle social ne s'applique pas toujours de façon uniforme**. En effet, au sein d'une **société**, différents groupes sociaux peuvent véhiculer des systèmes de valeurs divergents. Ces situations, qui sont fréquentes lorsque les individus vivent à l'**intersection de plusieurs univers culturels** (du fait de migrations ou de fortes inégalités sociales), peuvent provoquer des comportements déviants. D'autre part, les instances de contrôle social n'agissent pas de façon uniforme selon le groupe social qui a dérogé à la norme : on peut notamment mettre en évidence un **contrôle social différencié selon le genre**. La délinquance juvénile est par exemple plus souvent abordée sous l'angle psychologique pour les filles que pour les garçons.

### **3. Comment certains individus deviennent-ils déviants ?**

Dans les années 1960, certains sociologues vont proposer une nouvelle approche de la déviance. Les théories traditionnelles s'efforçaient d'expliquer l'émergence de comportements déviants par l'affaiblissement du contrôle social, dû à l'impossibilité pour les individus de se conformer aux normes sociales dominantes (en cas d'échec scolaire, de pauvreté, ou lorsqu'ils sont aussi soumis à un autre système de valeurs). Le sociologue H. S. Becker adopte une toute autre perspective : selon lui, la déviance ne résulte pas principalement du fait pour un individu d'avoir transgressé une norme, mais du **processus d'étiquetage** qui le conduit à être considéré comme

tel par les autres membres de la société. En prenant l'exemple des « accusés à tort » dont l'identité sociale et les conditions de vie sont bouleversées comme s'ils avaient vraiment transgressé une norme, il montre que c'est bien le **processus d'étiquetage qui produit la déviance**.

Cet étiquetage est souvent enclenché par l'action des « **entrepreneurs de morale** » : ces groupes sociaux ou institutions entreprennent de véritables « croisades morales » afin de faire évoluer les normes en fonction de leur éthique ou de leurs intérêts particuliers. Or, la création des nouvelles normes sociales et/ou juridiques crée mécaniquement de nouveaux déviants.

H. S. Becker considère aussi la déviance comme une « **carrière** », au cours de laquelle l'identité et le mode de vie des individus déviants se transforment radicalement. Cette trajectoire longue suppose la répétition de l'acte qui multiplie les interactions sociales avec d'autres individus déviants. **L'étiquetage** en est une étape cruciale dans la mesure où elle change le regard social porté sur l'individu et réduit ses opportunités de renouer avec une vie conforme. L'individu progressant au sein d'une « **carrière déviante** » va être intégré dans un « groupe de déviants organisé » qui lui fournit un nouveau système de valeurs et des techniques pour vivre sa vie de « déviant ».

Le sociologue E. Goffman analyse plus particulièrement le processus de **stigmatisation** subi par les individus déviants qui génère discrédit, **discrimination** et exclusion. L'étiquette sociale négative qui leur est apposée réduit toutes leurs caractéristiques sociales aux stéréotypes qui pèsent sur la déviance associée. On peut prendre l'exemple des personnes en surpoids ou obèses, pour lesquelles les interactions sociales sont fortement altérées par leur apparence physique, associée à

des caractéristiques morales négatives comme la paresse ou le manque de volonté. Les enquêtes montrent que cette stigmatisation se traduit souvent par des discriminations dans différents domaines.

#### 4. Pourquoi la délinquance est-elle difficile à mesurer ?

La **délinquance** correspond à l'**ensemble des transgressions des normes** juridiques, faisant donc l'objet d'une sanction pénale qui diffère selon le degré de gravité de l'infraction : une contravention donne généralement lieu à une amende ; un délit et un crime peuvent se traduire par une peine d'emprisonnement.

On dispose de deux instruments permettant de mesurer la délinquance. La mesure la plus ancienne correspond aux **statistiques policières**, c'est-à-dire aux faits rapportés par la police ou la gendarmerie généralement suite à un dépôt de plainte. Depuis le milieu des années 1980, certains organismes comme l'INSEE réalisent des **enquêtes de victimation**, qui interrogent un échantillon de population représentative, concernant les faits de délinquance dont ils ont été victimes.

Chacun de ces instruments présente **des avantages** et **des limites**. Les statistiques policières permettent des comparaisons sur le long terme. Cependant, elles doivent être analysées avec prudence car elles sont influencées par certains facteurs :

- l'activité de la police elle-même et l'évolution de la loi ;
- les politiques d'assurance qui incitent ou non à porter plainte ;
- la volonté de déposer plainte : elle est faible lorsque cela n'a pas d'intérêt pour la victime (petit vol par exemple) mais également pour certains actes de délinquance : agressions intrafamiliales, violences sexuelles...

Il existe donc une partie de la délinquance qui n'est pas mesurée par ces statistiques, qu'on appelle le « **chiffre noir** » de la **délinquance**. En revanche, une hausse de la délinquance mesurée par les statistiques policières ne correspond pas toujours à une hausse de la délinquance réelle.

Les **enquêtes de victimation** ont l'avantage de mesurer des actes de délinquance qui ne sont pas rapportés à la police. Elles permettent aussi de mieux évaluer le risque de victimation des personnes, selon leur lieu de résidence, leur âge, leur milieu social... Mais c'est aussi une mesure très sensible au ressenti des individus, et elle ne comptabilise pas certains actes de délinquance : ceux pour lesquels la victime est décédée (les homicides) et ceux qui n'ont pas de victime directe (trafic de stupéfiants, délinquance fiscale...).